

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Christine CHARLOT, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Virginie MACÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, M. Frédéric TAVERNIER, conseillers municipaux délégués.

Mme Margaret CHEVALIER, Mme Nicole JUBERT, Mme Virginie PÉRIERS, M. Benoist VAILLOT, M. Laurent BÉNARD, Mme Claire CANARD, Mme Odile CADINOT, M. Claude SATURNIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Sylvain CHARLOT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à Mme Christine CHARLOT), Mme Bigué THÉBAULT, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE), M. Emmanuel HERBET, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Marion LELOUP, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Michel ALLAIS), Mme Isabelle LE GUELLEC, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Marie-Christine CASTEL, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Virginie MACÉ), M. Nicolas DUFORT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à Mme Claire CANARD), M. Pierre MÉLIAND, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à Mme Odile CADINOT), conseillers municipaux.

Absent non excusé : M. Didier PONTY, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Margaret CHEVALIER, conseillère municipale.

M. le Maire informe que depuis la réunion du conseil municipal du 15 juin dernier, il n'y a pas eu de décisions prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – MAINTIEN D'UN ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS :

Par arrêté n°18.115 du 25 juin 2018, M. le Maire a retiré la délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie MACÉ, à compter du 1^{er} juillet 2018.

En application du dernier alinéa de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Suite à la demande de Mme Claire CANARD sur le pourquoi et l'urgence d'un tel conseil, M. le Maire indique que la convocation de ce conseil fait suite au retrait des délégations à Madame MACÉ. Il énonce qu'il n'a pas à motiver le retrait des délégations et précise qu'il est attaché au bon fonctionnement du conseil municipal.

A sa demande, Mme Virginie MACÉ fait lecture d'un communiqué.

M. Claude SATURNIN demande le vote à bulletin secret.

Selon les modalités prévues à l'article L2122-21 du CGCT, « le vote des délibérations a lieu par principe au scrutin public mais il peut être à bulletin secret si un tiers des membres de l'assemblée le demande ». Il est précisé qu'il faut un tiers des membres présents, les procurations ne comptent pas.

C'est pourquoi M. le Maire propose de voter les modalités du vote (main levée ou bulletin secret).

Vote pour le bulletin secret : 7 (Mme Christine CHARLOT, Mme Virginie MACÉ, Mme Margaret CHEVALIER, Mme Virginie PÉRIERS, M. Claude SATURNIN, Mme Claire CANARD, Mme Odile CADINOT) sur les 18 conseillers municipaux présents.

Ensuite, il est procédé au vote à bulletin secret.

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints,

Vu le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjoints en date du 6 avril 2014,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2014 fixant à 7 le nombre d'Adjoints,

Vu l'arrêté n°14.56 du 14 avril 2014, par lequel M. le Maire a délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à Mme Virginie MACÉ, Adjointe, dans les domaines suivants : affaires sociales et communication,

Vu l'arrêté n°18.115 du 25 juin 2018, par lequel M. le Maire a retiré la délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie MACÉ, à compter du 1^{er} juillet 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Par 17 Voix NON, 4 Voix OUI, et 5 abstentions de ne pas maintenir Mme Virginie MACÉ dans ses fonctions d'adjointe.

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – ELECTION D'UN ADJOINT :

Conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal doit procéder au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire.

Commentaires :

Madame FERMÉ souhaite prendre la parole avant le vote, pour que le débat soit apaisé : « je veux préciser certaines choses. Je suis aujourd'hui proposée au poste d'adjoint en remplacement de Virginie Macé. Que ce soit bien clair pour les personnes présentes ici, je n'ai jamais souhaité ni réclamé cette fonction, et je n'ai jamais voulu la place de Virginie Macé. Virginie a fait état tout à l'heure d'une réunion, où j'étais présente puisque Monsieur le Maire m'a demandé de l'assister, quand il a confirmé à Virginie la suppression de sa délégation et de l'indemnité qui va avec. Je pense que Virginie avait assisté à une réunion une semaine auparavant, en présence de tous les adjoints et du conseiller délégué, et tout à l'heure elle a parlé de confiance de la municipalité qui était remise en cause, je pense que ce jour-là elle a eu les véritables raisons de la remise en cause de cette confiance. Donc, pour que les choses soient bien claires encore une fois, je ne souhaitais pas prendre la place de Virginie, avec qui d'ailleurs j'ai eu l'occasion de travailler, puisque plus d'une fois Virginie m'a sollicitée pour la remplacer dans ses fonctions, ce qui n'a pas posé de problèmes et ce que j'ai fait. Aujourd'hui, cette fonction ne me pose pas de problème, mais que ce soit bien clair, je réponds à une demande de Monsieur le Maire qui m'a proposé le poste, mais en aucun cas ce n'était souhaité ni demandé de ma part ».

Monsieur le Maire remercie Madame FERMÉ.

M. le Maire propose la candidature de Mme Véronique FERMÉ et fait un appel à candidature.

Mme Odile CADINOT se porte également candidate.

Commentaires :

Madame CADINOT : « je propose ma candidature, avec mon expérience, sur le social et la communication, et je pense que je peux rendre service à la commune ».

Monsieur le Maire remercie Madame CADINOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Par 19 Voix pour Mme Véronique FERMÉ, 7 Voix pour Mme Odile CADINOT, de nommer Mme Véronique FERMÉ au rang de 6^{ème} adjoint.

Commentaires :

Monsieur le Maire : « félicitations à Madame FERMÉ et merci aux deux candidates. Je suis certain que les uns et les autres ont des qualités, ont des expériences, que nous pouvons tous être utiles dans nos postes de Maire, d'adjoints, de conseillers délégués, de conseillers municipaux, sur ces sujets notamment, mais aussi sur les autres, au-delà du fait d'être membre de la minorité municipale ou de la majorité municipale, et vous le savez. J'en profite pour particulièrement féliciter Madame FERMÉ, parce que, dans son rôle de conseillère déléguée chargée de la petite enfance, Mme FERMÉ réalise un très bon travail. Je rappelle que Madame FERMÉ était à l'origine de la création de la crèche, c'est des sujets sur lesquels elle a toujours été active alors qu'elle n'était pas élue, vu qu'elle est élue depuis 2014. Elle a aujourd'hui le soutien d'une large majorité du conseil municipal, et je veux lui dire toute ma confiance. C'est les yeux fermés que je laisserai Madame FERMÉ se prononcer sur les questions sociales, et mener l'action du CCAS, que ce soit sur les questions de vieillissement, sur les questions de santé, sur les questions d'accompagnement de la jeunesse Duclairoise ».

Madame FERMÉ : « d'abord vous remercier, remercier ceux qui m'accordent leur confiance. J'espère que j'en serai digne et que je ne les décevrai pas. Malgré les conditions un peu particulières de cette élection, bien entendu je suis heureuse d'avoir ces fonctions, et de pouvoir m'y consacrer pleinement. Les grands sujets des affaires sociales, je ne vais pas les répéter, vous les connaissez tous, c'est l'isolement, c'est la vieillesse, c'est la précarité, c'est la difficulté devant l'emploi, c'est l'isolement des personnes âgées, les sujets sont vastes, tant rattachés au CCAS que non rattachés au CCAS, donc il y a de quoi faire. Bien sûr, j'essaierai de travailler au maximum avec mes collègues, car je ne conçois pas le travail seule, et j'aimerais que Madame CADINOT me fasse part de ses expériences, et pourquoi pas travailler ensemble, je pense que ce serait une excellente chose. Sachez que je suis à fond dans la fonction ».

Madame CADINOT : « vous ne parlez que du CCAS alors que c'est une commission des affaires sociales. Est-ce qu'il y a, à côté du CCAS, ou c'est confidentiel, que l'on ne peut pas tout divulguer, il y a des questions des affaires sociales qui peuvent, elles, être traitées en commissions ».

Monsieur le Maire : « oui, tout à fait. Enfin, je n'ai pas parlé que du CCAS, il y a évidemment le CCAS qui a une part extrêmement importante, puisque c'est d'abord le CCAS qui gère la résidence des personnes âgées, qui finance un certain nombre d'actions à dimension sociale dans la Ville, mais évidemment il n'y a pas que ça. Quand je parle de la

crèche, quand je parle de la jeunesse, quand je parle d'un certain nombre de sujets, ce n'est pas forcément le CCAS, je suis bien d'accord. Il y a une commission, ça c'est notre fonctionnement, ensuite il y a le CCAS, et puis par ailleurs, il y a tout simplement les délégations que je remettrais à Madame FERMÉ sur les questions sociales ».

Madame CADINOT : « est ce qu'il y aura aussi la communication ? ».

Monsieur le Maire : « non, je pense que c'était un mariage pas forcément heureux, et donc il n'y a pas de délégation sur ces sujets-là. Nous avons des services efficaces, et nous avons, à travers les élus qui travaillent avec le service communication, je pense en particulier à Monsieur DUVAL et à Madame LELOUP, je leur fait complètement confiance pour que ce soit bien géré. Et par ailleurs, vous savez que je suis sensible à la communication de la Ville ».

Madame CADINOT : « que devient concrètement la commission communication-vie sociale ? ».

Monsieur le Maire : « on y vient, ça ne veut pas dire parce qu'il n'y pas de délégation, auprès d'un conseiller ou d'un adjoint, sur les questions de communication, qu'il n'y a pas de commission en charge de la communication, en tout cas pour le moment ».

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – INDEMNITES DES ELUS (ADJOINTS) :

Dès attribution des délégations par arrêté du Maire, l'adjoint pourra prétendre aux indemnités de fonction votées par le conseil municipal.

M. le Maire veut revoir l'indemnité de fonction accordée à l'adjoint 7. Par conséquent, il propose que son indemnité (11% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) soit ajoutée à celle de l'adjoint 6 (22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) et que l'enveloppe soit divisée par 2 entre ces 2 adjoints.

Vu la délibération du conseil municipal du 19 mai 2017 actualisant les indemnités des élus avec l'évolution des textes officiels,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer à l'adjoint 6 et à l'adjoint 7, une indemnité de fonction à hauteur de 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Décide de majorer de 15% le montant de ces indemnités, au titre de "chef-lieu de canton",
- Le reste de la délibération du conseil municipal du 19 mai 2017 reste inchangé.

Vote : adopté à la majorité (5 abstentions : Mme Claire CANARD, Mme Odile CADINOT, M. Claude SATURNIN, M. Nicolas DUFORT par procuration à Mme Claire CANARD, M. Pierre MÉLIAND par procuration à Mme Odile CADINOT).

Commentaires :

Monsieur SATURNIN : « sans remettre en cause le travail, les émoluments, les indemnités, je suis toujours surpris sur la légitimité aujourd'hui de la part de chef-lieu de canton ».

Monsieur le Maire : « la question a été posée, elle sera remise en cause en 2020. En 2020 elle n'existera plus ».

Monsieur SATURNIN : « il vaut des fois mieux augmenter une indemnité, ce qui est légitime, là, ça fait un brouillard au public parce que l'on n'est plus chef-lieu de canton ».

Monsieur le Maire : « c'est pour cela que je dis que c'est jusqu'en 2020 ».

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 avril 2014 portant sur le nombre, les intitulés et la composition des commissions municipales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2014, modifiant la composition de la commission municipale « vie associative, animation »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2015, modifiant l'intitulé de la commission municipale « voirie, urbanisme, cadre de vie » en y intégrant le thème de l'accessibilité,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2018,

Vu l'arrêté n°14.56 du 14 avril 2014, par lequel M. le Maire a délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à Mme Virginie MACÉ, Adjointe, dans les domaines suivants : affaires sociales et communication,

Vu l'arrêté n°18.115 du 25 juin 2018, par lequel M. le Maire a retiré la délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie MACÉ, à compter du 1^{er} juillet 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier comme suit la composition des commissions municipales :

Affaires sociales, communication :

M. Jean DELALANDRE, Président.

Membres : Mme Virginie MACÉ, Mme Bigué THÉBAULT, Mme Véronique FERMÉ, Mme Isabelle LE GUELLEC, M. Sylvain CHARLOT, Mme Claire CANARD.

La composition des autres commissions municipales reste inchangée.

Vote : adopté à la majorité (5 abstentions : Mme Claire CANARD, Mme Odile CADINOT, M. Claude SATURNIN, M. Nicolas DUFORT par procuration à Mme Claire CANARD, M. Pierre MÉLIAND par procuration à Mme Odile CADINOT).

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (C.C.A.S.):

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d’administration du C.C.A.S., en fonction de l’importance de la commune et des activités exercées par le C.C.A.S. Ce nombre est au maximum de 16 : 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d’animation ou de développement social menées dans la commune. Il n’est pas fixé de nombre minimal de membres du C.C.A.S. Toutefois, 4 catégories d’associations devant obligatoirement faire partie du conseil d’administration, on peut en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du Président. Le Maire est président de droit du C.C.A.S. Par délibération du 18 avril 2014, le conseil municipal a décidé de fixer à 12 au total le nombre des membres du CCAS.

Ont été élus :

Virginie MACÉ

Claude PETIT

Véronique FERMÉ

Sylvain CHARLOT

Bigué THÉBAULT

Pierre MELIAND

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé de modifier les membres élus.

Le vote doit se faire à bulletin secret.

M. le Maire propose la candidature de M. Michel ALLAIS à la place de Mme Virginie MACÉ et fait un appel à candidature.

Mme Virginie MACÉ se porte également candidate.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Par 17 Voix pour M. Michel ALLAIS, 4 Voix pour Mme Virginie MACÉ, 5 abstentions, de nommer M. Michel ALLAIS à la place de Mme Virginie MACÉ dans les membres élus du CCAS.

Commentaires :

Monsieur le Maire félicite Michel ALLAIS et rappelle que « Michel, notamment dans le cadre de ses fonctions d’adjoint en charge de la sécurité, environnement et bâtiments, a régulièrement l’habitude et avec le sérieux que vous lui connaissez, de gérer notamment les logements insalubres et des sujets de ce type, sur lesquels il est très impliqué, et du fait de la relation établie avec la police municipale par ailleurs sur ces sujets-là, pourra, de mon point de vue, être utile ».

INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX ET AUTRES ORGANISMES :

Au vu de ce qui a été décidé précédemment,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014 procédant à la désignation des délégués aux organismes intercommunaux et autres organismes,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

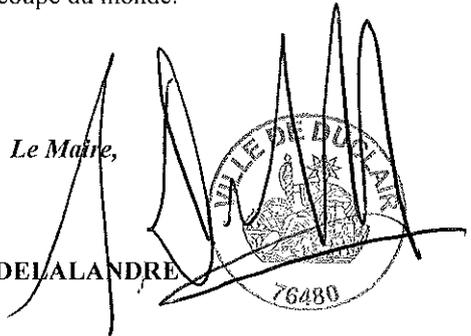
- De nommer délégué communal auprès de l’ESSOR et des Nids : Mme Véronique FERMÉ.

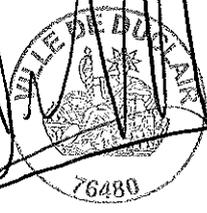
Vote : adopté à la majorité (5 abstentions : Mme Claire CANARD, Mme Odile CADINOT, M. Claude SATURNIN, M. Nicolas DUFORT par procuration à Mme Claire CANARD, M. Pierre MÉLIAND par procuration à Mme Odile CADINOT).

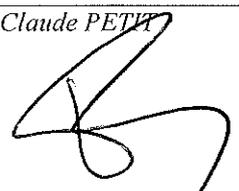
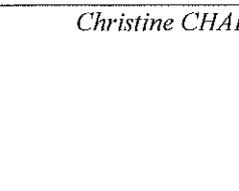
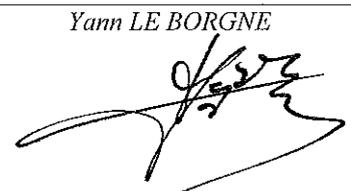
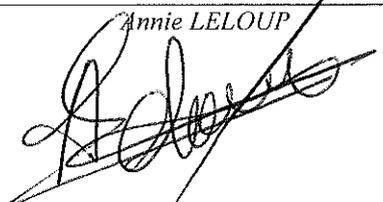
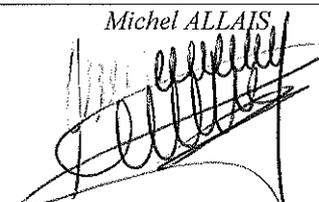
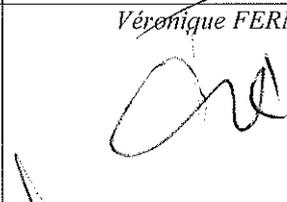
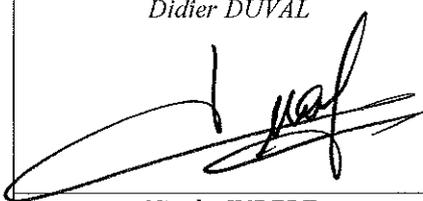
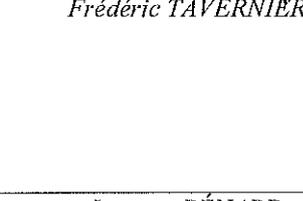
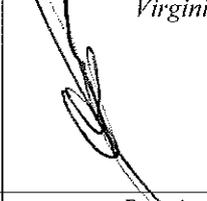
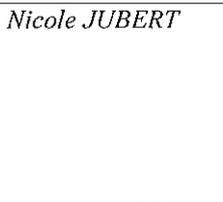
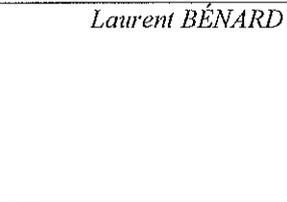
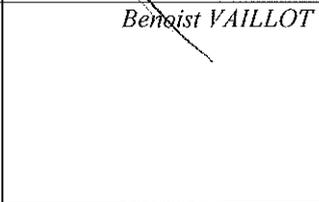
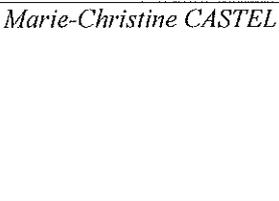
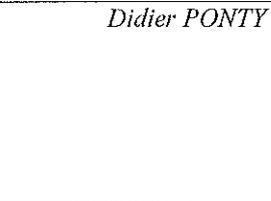
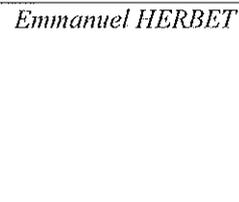
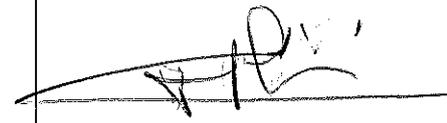
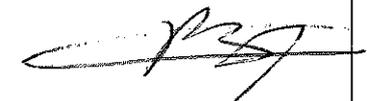
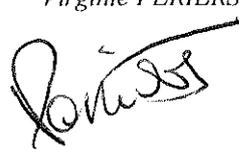
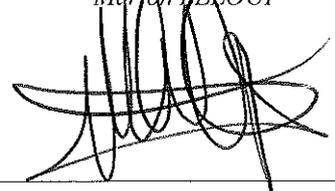
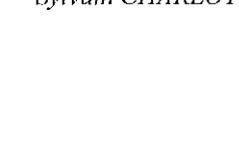
COMMUNICATIONS :

- M. le Maire énonce que M. CROCHEMORE, au nom de l'association Transfert, remercie le conseil municipal pour l'attribution de la subvention communale allouée au titre de l'année 2018.
- M. le Maire annonce que le programme de ce week-end est chargé entre le défilé du 14 juillet, la guinguette sur les quais, le concert sous les halles, la retraite aux flambeaux, le défilé motos et le feu d'artifice, ainsi qu'avec la retransmission du match au stade le 15 juillet pour la finale de la coupe du monde.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

 Jean DELALANDRE



<i>Claude PETIT</i> 	<i>Christine CHARLOT</i> 	<i>Yann LE BORGNE</i> 
<i>Annie LELOUP</i> 	<i>Michel ALLAIS</i> 	<i>Véronique FERMÉ</i> 
<i>Didier DUVAL</i> 	<i>Frédéric TAVERNIER</i> 	<i>Virginie MACÉ</i> 
<i>Nicole JUBERT</i> 	<i>Laurent BÉNARD</i> 	<i>Benoist VAILLOT</i> 
<i>Marie-Christine CASTEL</i> 	<i>Didier PONTY</i> 	<i>Isabelle LE GUELLEC</i> 
<i>Emmanuel HERBET</i> 	<i>Margaret CHEVALIER</i> 	<i>Bigué THEBAULT</i> 
<i>Virginie PERIERS</i> 	<i>Marion ILELOUP</i> 	<i>Sylvain CHARLOT</i> 

Pierre MÉLIAND

Odile CADINOT

Nicolas DUFORT

P.O.

Claire CANARD

Claude SATURNIN

